



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq Novembre, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 20 Novembre 2015

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Muriel CADOR, Patricka GUILLOTEAU, Charlène MINCHENEAU, David BONNEAU, Guillaume MARTINEAU, Adeline GIRARDEAU, Hélène GUERY, Dominique PEULT, Jackie FRONTEAU, Blandine GABORIEAU, Benjamin GAUTRON.

ABSENTS EXCUSES : Dany BAUDON, Rachel BOUDAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jackie FRONTEAU.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 21 Octobre 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit ajouté à l'ordre du jour :

8. Aménagement du Territoire : avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
9. Achat d'une parcelle.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.

1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « PRESTATION PAIE » AVEC LA MAISON DES COMMUNES

M. le Maire rappelle à l'assemblée L'Article 25 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique et le fonctionnement du Service Paie de la Maison des Communes.

Il expose au Conseil Municipal les opérations réalisées par voie dématérialisées :



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

- ✓ Etablissement des bulletins de paie des agents de la Collectivité et des élus bénéficiant d'indemnités de fonctions,
- ✓ Etablissement des documents liés à la rémunération des agents et aux indemnités de fonction des élus,
- ✓ Mise à disposition des fichiers numériques,
- ✓ Possibilité de télécharger l'ensemble des documents mensuel sur le site extranet du Centre de Gestion,
- ✓ Transfert des virements Hopayra auprès des comptables du Trésor Public,
- ✓ Transfert des données sociales auprès de la CRAM.

La facturation s'établira sur la base des tarifs adoptés par le Conseil D'Administration au titre de l'année en cours de laquelle s'effectue l'intervention, en fonction du nombre de bulletins de paie.

La convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} Janvier 2016 et elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 4 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE RENOUELER la Convention « Prestation Paie » à compter du 1^{er} Janvier 2016,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la Convention.

2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2015.ECL.0585 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION OPERATION D'ECLAIRAGE

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage au Stade de Foot. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. Des modifications à la convention ont été apportées. En conséquence, l'établissement d'un avenant à la convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des Travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant participation (en €)
Eclairage	395.00	474.00	395.00	80.00 %	316.00
TOTAL PARTICIPATION EN EUROS					316.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant joint à la présente délibération.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 « LOTISSEMENT LES PINS »

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions du Budget Primitif pour l'exercice 2015.

Fonctionnement - Dépenses	Proposé
	Montant
011 - Charges à caractère général	100 000.00 €
6015- Terrains à aménager	85 000.00 €
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	15 000.00 €
TOTAL	100 000.00 €
Fonctionnement - Recettes	Proposé
	Montant
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000.00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	100 000.00 €
TOTAL	100 000.00 €

Investissement - Dépenses	Proposé
	Montant
010 - Stocks	100 000.00 €
3555 - Terrains aménagés	100 000.00 €
TOTAL	100 000.00 €
Investissement - Recettes	Proposé
	Montant
016 - Emprunts et dettes assimilées	100 000.00 €
1641 - Emprunts en euros	100 000.00 €
TOTAL	100 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Budget Primitif du Budget Annexe du Lotissement « Les Pins » de l'exercice 2015.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

4. SALLE DES MOTTAIS : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la Délibération n°2015.21.01.002 validant le lancement du projet de rénovation de la salle des Mottais.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 demandes de subventions peuvent être demandées au Conseil Départemental :

- Une au titre de la salle Polyvalente à hauteur de 30 % du montant HT,
- Une au titre de la restauration scolaire à hauteur de 35 % du montant HT,
- Une au titre des équipements scéniques à hauteur de 25 % du montant HT.

Pour cela, il faut monter 3 dossiers qui doivent être constitués d'une Délibération du Conseil Municipal autorisant les demandes et approuvant le plan de financement provisoire.

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Travaux (HT) :		DETR	125 250.00 €
Restauration Scolaire	429 800.00 €	Conseil Départemental Restaurant Scolaire	31 500.00 €
Salle multifonctions	524 400.00 €	Conseil Départemental Salles polyvalentes	40 500.00 €
Scène	60 800.00 €	Conseil Départemental Aménagements scéniques	15 200.00 €
		Conseil Régional	73 000.00 €
Honoraires (HT) :		Réserve Parlementaire	30 500.00 €
Restauration Scolaire	43 630.00 €	Fonds de concours	186 724.00 €
Salle multifonctions	53 233.00 €	Emprunt	200 000.00 €
Scène	6 171.00 €	Autofinancement	415 360.00 €
Total	1 118 034.00 €	Total	1 118 034.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire à monter trois dossiers de demandes de Subventions auprès du Conseil Départemental,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

5. FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS POUR L'ANNÉE 2016

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs du cimetière de l'année 2015 qui ont été délibérés lors de la séance du 4 Décembre 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Durée	Concessions	Tarifs 2015	Tarifs 2016
15 ans	2 m2	60.00 €	60.00 €
	4 m2	110.00 €	110.00 €
30 ans	2 m2	115.00 €	115.00 €
	4 m2	210.00 €	210.00 €
15 ans	Columbarium	50.00 €	50.00 €
30 ans	Columbarium	90.00 €	90.00 €
Redevance unique	Urne	400.00 € lors du 1 ^{er} achat	400.00 € lors du 1 ^{er} achat
Taxe	Lors d'un dépôt ou d'un retrait d'urne en dehors du 1 ^{er} achat quel que soit le type de concession.	15.00 €	15.00 €
Taxe	Lors de l'utilisation du Jardin du Souvenir	50.00 €	50.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE FIXER les tarifs pour l'année 2016 comme détaillés ci-dessus.

6. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil du 4 Décembre 2014, les tarifs de location des salles communales pour les particuliers ont été fixés pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location des Salles Communales pour l'année 2016.

✓ **SALLE DES MOTTAIS :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2015	
			Commune	Hors Commune
1	Particuliers	Vin d'honneur	130 €	156 €



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

2	Particuliers	Repas de famille / Réveillon / Mariage sur un jour	330 €	396 €
3	Particuliers	Repas de famille / Réveillon / Mariage sur un week-end	495 €	594 €
4	Associations Écoles	Fêtes / Réunions / Assemblée Générale / Repas / Fête d'école	Gratuit	Non
5	Particuliers Associations	Cuisine	60.00 €	72.00 €

✓ **Foyer Communal (comprenant le Boulodrome) :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2015	
			Commune	Hors Commune
5	Particuliers	Vin d'honneur	65 €	78 €
6	Particuliers	Repas de famille	150 €	204 €
7	Particuliers	Repas de famille sur un week-end	230 €	306 €
7	Associations	Assemblée Générale / Réunion / Repas	Gratuit	Non
8	Particulier	Vin d'honneur Sépulture	Gratuit	Non

✓ **Salle du Foot :**

Num Tarif	Type Manifestation	2015	
		Commune	Hors Commune
9	Réveillon uniquement (Forfait Ordures ménagères)	70 €	Non

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les tarifs de location pour l'année 2016 tels que détaillés ci-dessus.

7. CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE PERISCOLAIRE PAR LES ASSOCIATIONS LA CABANE A RIRES ET LES BAMBINOUS POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Associations La Cabane à Rires et Les Bambinous utilisent le Centre Périscolaire.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Monsieur le Maire propose que la Commune et les Associations La Cabane à Rires et Les Bambinous passent une convention pour l'année 2016 pour l'utilisation du Centre Périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER que les Associations La Cabane à Rires et Les Bambinous utilisent le Centre Périscolaire pour l'année 2016,
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions permettant cette utilisation.

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Ainsi, les EPCI à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15 000 habitants.

Dans ce cadre, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 afin d'examiner un nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Par courrier du 26 octobre 2015, Monsieur le Préfet sollicite pour avis les organes délibérants des Communes et Communautés de communes de Vendée sur le projet de SDCI.

a) Etat des lieux des EPCI dans le Département de la Vendée au 26 octobre 2015

- 1 communauté d'agglomération,
- 17 communautés de communes de plus de 15 000 habitants,
- 1 communauté de moins de 15 000 habitants mais à statut particulier (Iles de Noirmoutier),
- 10 communautés de moins de 15 000 habitants :
 - Pays du Gois (10 223 hab.),
 - Pays Moutierrois (12 058 hab.),
 - Canton de Rocheservière (12 525 hab.),
 - Pays de Palluau (12 427 hab.),
 - L'Auzance et de La Vertonne (6 189 hab.),
 - Isles du Marais Poitevin (11 153 hab.),
 - Pays Mareuillais (9 196 hab.),
 - Pays de l'Hermenault (4 814 hab.),



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

- Pays de Sainte-Hermine (11 059 hab.),
- Pays des Essarts (13 101 hab.).

b) Les orientations du nouveau SDCI

Le nouveau SDCI pourrait être composé de :

- 2 communautés d'agglomération,
- 17 communautés de communes (au lieu de 28).

1 Communauté d'agglomération et 7 Communautés de communes ne changent pas de périmètre :

- La Communauté d'agglomération « La Roche Agglomération » (92 606 hab.),
- La Communauté de communes du Pays des Herbiers (28 457 hab.),
- La Communauté de communes du Pays de Pouzauges (23 061 hab.),
- La Communauté de communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre (26 887 hab.),
- La Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (46 188 hab.),
- La Communauté de communes « Océan Marais de Monts » (18 369 hab.),
- La Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie (15 714 hab.),
- La Communauté de communes « Vendée-Sèvre-Autise » (16 006 hab.),

3 Communautés de communes voient leur périmètre maintenu mais avec le rattachement d'une ou plusieurs communes

- La Communauté de communes du Pays de Chantonay : rattachement des communes de Sainte-Cécile et de St-Martin-des-Noyers (21 777 hab.),
- La Communauté de communes du Pays des Achards : la Commune de Saint-Mathurin intègre le nouveau périmètre de la CC fusionnée des Olonnes/Auzance-Vertonne (17 321 hab.),
- La Communauté de communes du Pays de Challans : rattachement de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron (33 510 hab.).

18 Communautés de communes dont le périmètre géographique est modifié substantiellement ET se transformant en une nouvelle communauté d'agglomération et 7 nouvelles Communautés de communes

- Création d'une nouvelle Communauté d'agglomération regroupant les deux actuelles Communautés de communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne ainsi que la commune de Saint-Mathurin (50 007 hab.),



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

- Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les quatre actuelles Communautés de communes du Pays né de la Mer, du Pays Mareuillais, des Isles du Marais Poitevin et du Pays de Sainte-Hermine (53 930 hab.),

- Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes du canton de Saint-Fulgent et du Pays des Essarts (sans Ste Cécile et St Martin-des-Noyers qui sont rattachées à la CC du Pays de Chantonay) (25 098 hab.),

- Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau (40 898 hab.),

- Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes des Terres de Montaigu et du canton de Rocheservière (45 987 hab.),

- Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes de l'Île de Noirmoutier et du Pays du Gois (19 661 hab.),

- Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes du Talmondais et du Pays Moutierrois (31 950 hab.),

- Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de l'Hermenault (35 687 hab.).

8 projets de création de Communes nouvelles :

- Commune nouvelle Essarts en Bocage : Les Essarts, Boulogne, Sainte-Florence, L'Oie,
- Commune nouvelle de Mouilleron-en-Pareds/Saint-Germain-l'Aiguiller,
- Commune nouvelle de Doix/Fontaines,
- Commune nouvelle de La Flocellière/Saint-Michel-Mont-Mercure/Les Châtelliers-Châteaumur/La Pommeraie-sur-Sèvre,
- Commune nouvelle de Saint-André-Treize-Voies/Mormaison/Saint-Sulpice-le-Verdon,
- Commune nouvelle d'Aubigny/Les Clouzeaux,
- Commune nouvelle de Saligny/Belleville-sur-Vie,
- Commune nouvelle de Saint-Florent-des-Bois/Chaillé-sous-les-Ormeaux.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Les évolutions concernant les syndicats en raison des modifications de périmètres et des transferts de compétences :

- En raison des modifications de périmètres, sur les 35 syndicats mixtes fermés du département, 7 seront dissous.

- En raison des transferts de compétences :
 - Eau potable : 2 syndicats disparaîtront et 10 subsisteront,
 - Assainissement : 4 syndicats seront dissous au 1^{er} janvier 2020,
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : 2 syndicats seront dissous en raison d'un périmètre identique,
 - Développement économique et promotion du tourisme : 5 syndicats seront dissous.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE PRENDRE acte de la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),
- D'ACCEPTER en l'état la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

9. ACHAT D'UNE PARCELLE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'acquérir une partie de la parcelle mitoyenne avec l'atelier Municipal.

Après présentation du plan de bornage de la parcelle C 1589 d'une surface de 347 m², Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'acquérir pour un montant de 8 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER l'achat de la Parcelle pour un montant de 8 € le m² soit 2 776 €,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'acte pour l'achat de la parcelle.

10. QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation des élections du 6 et 13 Décembre,**
- **Soirée Foyer des Jeunes,**
- **Projets du Conseil Municipal Jeunes,**
- **Participation citoyenne,**
- **Tableau de bord de la Communauté de communes,**
- **Info bar tabac,**
- **Prochain Conseil le 27 Janvier à 19 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD